

# Camping municipal le Clos Normand \*\*\* N°

## Contrat de location saisonnière des résidences de plein air

Entre les soussignés :

Le camping le Clos Normand de Sées représenté par M. SAUVAGET Jean-Paul

Avenue 8 mai 1945 (Route d'Alençon) 61500 Sées

Email : [campingdesees@orange.fr](mailto:campingdesees@orange.fr) [www.camping-sees.fr](http://www.camping-sees.fr)

Téléphone : 02 33 28 87 37 (du 15 avril au 30 septembre) / 02 33 28 74 79 (Hors saison)

d'une part,

Horaires d'ouverture

8h30-11h 15h-20h

juillet/août 8h-13h 15h 21h

et

Nom : XXXXXX

Prénom : Xxxx

locataire(s)

Domicilié (é/s) :

Téléphone : 00 00 00 00 00

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le camping le Clos Normand \*\*\* loue à la personne ci-dessus nommée, selon les conditions établies et jointes à ce contrat, approuvées par le locataire, une résidence de plein air type : m<sup>2</sup> pour la période

Du :

à partir de 16h30

au :

jusqu'à 10h00

Pour un coût global ci-après détaillé :

Prix total du séjour : €

SOLDE :

€

\_\_\_\_\_  
somme payable lors de la prise en location des lieux

Acompte, égale à 1/3 de la valeur totale de la location à renvoyer avec le contrat : €

Forfait pour occupants maximum + 1 véhicule (+ 1 animal domestique accepté sans supplément). Ces tarifs sont entendus toutes charges comprises.

Caution pour la résidence : 400 € demandé à l'arrivée du locataire et encaissé en cas de détérioration et dommage pendant l'utilisation du bien loué.

Bouteille (s) de gaz : mise(s) gratuitement à disposition du locataire.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue par une occupation des lieux par : ..... adulte(s), ..... enfant(s), ..... animal (aux), au cas où ce nombre serait dépassé, le loueur et le locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées.

Fait à Sées, le :

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Le locataire,

Le bailleur,

Pièces jointes :

Descriptif des résidences locatives & du terrain de camping le Clos Normand\*\*\*

Conditions générales de locations

Inventaire du matériel mis à disposition

Un exemplaire du contrat doit nous être retourné signé

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

**Article premier** : la résidence faisant l'objet de la location est louée meublée.

**Article 2** : le preneur s'oblige à jouir des lieux en bon père de famille. Il devra les habiter bourgeoisement, sans changer la destination de l'immeuble et se conformer au règlement intérieur du camping le Clos Normand. Il ne pourra sous louer ni céder sa location.

**Article 3** : il appartiendra au locataire de contrôler, avec l'assistance du responsable du Camping ou l'un de ses collaborateurs, l'inventaire du mobilier dès son entrée en jouissance et d'adresser au bailleur, par écrit, ses éventuelles réclamations dans les trois jours suivant son entrée en jouissance des lieux.

**Article 4** : le locataire s'engage à pourvoir au remplacement des objets détériorés, brisés ou perdus par d'autres identiquement semblables ou à payer au bailleur le montant de la valeur du rachat ou le coût de leur remise en état.

Le locataire devra s'abstenir de façon absolue de jeter dans les lavabos, douches, éviers, WC, etc. des objets de nature à obstruer les canalisations, faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces appareils. Le bailleur décline toute responsabilité quant au retard pour cette éventuelle réparation.

**Article 5** : les lieux loués devront être laissés en fin de jouissance en parfait état de propreté, faute de quoi une indemnité de nettoyage à la charge du locataire sera exigible.

**Article 6** : les chiens, les chats et autres animaux sont autorisés mais devront être tenus en laisse.

**Article 7** : les détenteurs ou propriétaires de chien de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie devront être en règle vis-à-vis de la réglementation. Les chiens devront être tenus en laisse et muselés sur l'ensemble du camping.

**Article 8** : le preneur renonce à tout recours contre le loueur en cas de dommages quelconques - quelle qu'en soit l'origine - subi par tous effets, linge, bijou, valeur, objet mobilier et, d'une manière générale, tout bien lui appartenant et étant sous sa garde.

**Article 9** : le locataire supportera les réparations incombant au propriétaire, dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location.

**Article 10** : à titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera avant l'entrée dans les lieux la somme de 400€. Cette caution sera remboursée après inventaire et état des lieux, déduction faite des dégâts relevés. Les clés devront être remises par le locataire au responsable du camping le Clos Normand ou à l'un de ses collaborateurs après inventaire au moment de son départ.

**Locations hors saison** : en complément de la caution, une somme de 150€ sera demandée en provision des charges d'électricité et eau. Une régularisation de ces charges sera effectuée chaque fin de mois.

Aucune somme versée, à quelque titre que ce soit, ne sera productive d'intérêt.

**Article 11** : les acomptes versés à la réservation ne sont pas remboursables en cas de dédit du locataire et le paiement de la totalité du loyer prévu par le contrat pourra être demandé par le propriétaire (conformément à la législation sur les acomptes) sachant qu'en cas de dédit du propriétaire, le locataire pourra demander des indemnités équivalentes à la totalité du loyer prévu par le contrat pour le préjudice subi.

# BORDEREAU D'ENVOI

Sées, le

Expéditeur : Camping le Clos Normand  
Route d'Alençon  
61500 Sées  
Tél. 02 33 28 87 37  
Courriel : [campingdesees@orange.fr](mailto:campingdesees@orange.fr)

Suite à votre demande de réservation, veuillez trouver ci-joint :

- ⇒ Deux originaux du contrat de location dont un est à nous retourner signé, accompagné de votre acompte par chèque libellé à l'ordre du Trésor public, d'un montant de XX €.
- ⇒ Un état descriptif et les conditions de location des résidences de plein air du Camping le Clos Normand.
- ⇒ Un état du kit inventaire des résidences de plein air.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Dans l'attente de vous accueillir.

Le responsable du camping,